

large de la côte du Pacifique mais aussi des projets nécessaires à la survie d'une entreprise d'envergure qui offre beaucoup d'emplois, voilà qui est grave. Mais, question encore plus grave qui exige des explications précises, pourquoi le gouvernement accorde-t-il un contrat et l'annule-t-il ensuite? Certains le savent, le destroyer *Chaudière* a grandement besoin d'une remise en état général et il était censé être transformé en porte-hélicoptère. Un contrat avait été accordé l'automne dernier à la Burrard Drydock, à Vancouver, qui avait fait l'offre la plus basse. L'équipe était prête et je crois savoir que le matériel avait été acheté. Le navire était ancré à Esquimalt et prêt à se rendre à la cale sèche Burrard, mais le contrat a été annulé. Nous avons appris que la transformation du *Chaudière* ne se ferait pas d'ici au moins 18 mois. Comme je l'ai déjà signalé, cette décision a provoqué l'effondrement de la construction navale sur la côte du Pacifique, puisque plus de 66 p. 100 de sa main-d'œuvre est sans travail.

Ce qui signifie sans contredit que, dans 18 mois, les frais de conversion seront beaucoup plus élevés que si l'on avait mis le contrat en œuvre. En ce qui concerne le *Chaudière*, le contrat avait été approuvé, le matériel acheté et le navire et l'équipage étaient prêts, alors que, dans 18 mois, les travaux reviendront beaucoup plus cher. C'est de la bien mauvaise politique que de ruiner ainsi l'industrie et de remettre les travaux à 18 mois, lorsqu'ils coûteront 2 ou 3 millions de dollars de plus. Nous avons peine à comprendre la décision du ministre, surtout si l'on songe qu'il mettra incessamment en adjudication la construction de tous les nouveaux croiseurs qui seront probablement mis en chantier sur la côte de l'Atlantique.

Pourquoi cette discrimination à l'égard de la Colombie-Britannique au profit des provinces de la côte atlantique, dans l'attribution de contrats concernant la construction, les modifications, les réparations et les reconversions? Je demande qu'on m'explique la politique du ministre à ce sujet. Le ministre doit-il se conformer aux directives d'autres ministères concernant les demandes d'offres et l'adjudication de contrats? Est-ce le ministre de la Défense nationale qui a décidé de résilier le contrat pour la transformation du *Chaudière*? Le ministre de la Production de défense ne fait-il qu'obéir à la décision du ministre de la Défense nationale? Si oui, a-t-il fait observer au ministre des Finances ou au

Conseil du Trésor quels frais supplémentaires, quel chômage et quels dommages à une industrie de la côte ouest une telle décision entraînerait? Ces questions ont-elles été étudiées par le ministre? Ont-elles fait l'objet de considérations ou le ministre se contente-t-il de suivre aveuglément les directives d'autres ministères sur les demandes d'offres et l'adjudication de contrats?

Tandis que j'ai la parole, j'aimerais demander des explications sur l'adjudication des contrats et sur les estimations initiales. Prenons l'exemple du porte-avions *Bonaventure*, qui avait besoin d'une réfection. J'imagine que le contrat a été adjugé par le ministère de la Production de défense. Suivant les estimations initiales, qui ont paru dans les journaux, la réfection devait coûter à peu près 8 millions de dollars. Mais maintenant que le navire est en cale sèche, on constate qu'elle coûtera 3 millions de plus. Je cite ce cas comme exemple. On n'a qu'à parcourir les comptes publics pour voir qu'à maintes reprises les frais que doit supporter le contribuable dépassent par des milliers, des centaines de milliers ou des millions de dollars le coût indiqué dans le premier devis et le contrat initial. Le ministre peut-il nous expliquer cette sous-estimation incessante des frais de transformation et de réfection, particulièrement à l'égard du porte-avions *Bonaventure*?

Je n'ai qu'un autre point à soulever, qui m'est venu à l'esprit à la suite de nos délibérations au comité des comptes publics. Dans quelle mesure le ministère de la Production de défense s'occupe-t-il de ce que font d'autres ministères quand on lui a demandé d'agir pour ceux-ci? Je pense notamment à un fait signalé au comité des comptes publics ce matin même. Le ministère de la Défense nationale avait prié le ministère de la Production de défense de demander des soumissions et d'adjudger des contrats pour l'enlèvement de la neige à Fort Churchill. Le ministère de la Production de défense s'est exécuté, mais on a su plus tard que le ministère de la Défense nationale s'était chargé des travaux, de sorte que, selon l'interprétation du ministère de la Justice, les contribuables ont dû payer des travaux inexécutés et se sont laissés duper. Je n'arrive pas à comprendre une pareille inefficacité. Pourrait-on tirer au clair ces différents points?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, en ce qui a trait à l'annulation de contrats et aux frais considérables mentionnés dans le cas des